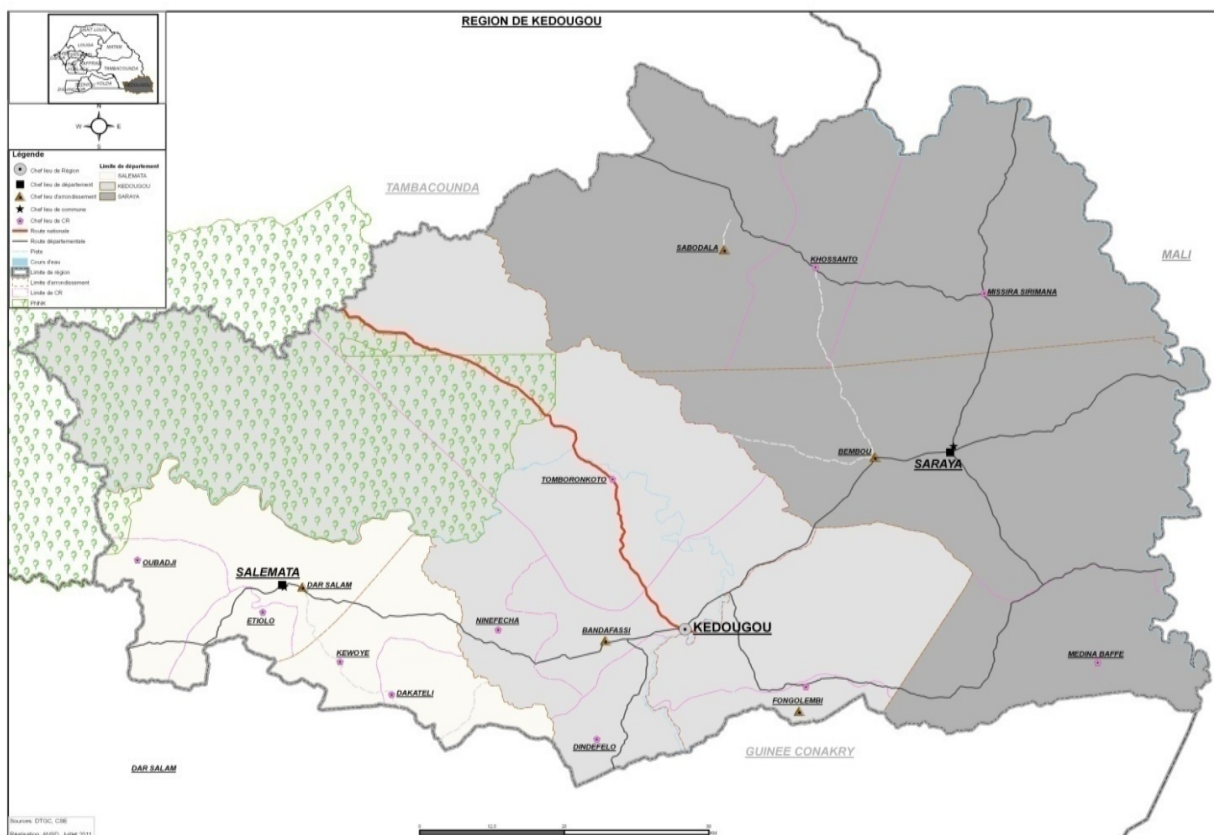




Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou



**SITUATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE REGIONALE
2012**

Août 2015

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Ibrahima Silmang SENE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Assane THIOUNE
Adjoint du Chef du Service Régional	Moussa KEITA
Assistant Administratif	Namory MAGASSOUBA

COMITE DE VALIDATION

Séckène SENE, Abdoulaye TALL, Mamadou DIENG, Mamadou BAH, Oumar DIOP, El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Saliou MBENGUE, Alpha WADE, Thiayédia NDIAYE, Amadou Fall DIOUF, Adjibou Oppa BARRY, Atoumane FALL, Jean Rodrigue MALOU, Bintou Diack LY.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la statistique et de la Démographie de KEDOUGOU

Tél : (221) 33 985 19 32 – Email : Kedougou@ansd.sn

INTRODUCTION

Le Sénégal s'est doté d'un Programme Sectoriel de la Justice (P.S.J) qui s'étale sur une période décennale allant de 2004 à 2013, déclinée en plans d'action triennaux : 2004-2006, 2007-2009 et 2010-2012. Les objectifs fixés dans ce plan visent à réduire les dysfonctionnements de la justice dus dans une certaine mesure à un déficit financier et infrastructurel et de façon plus pressante à un manque de moyens humains et matériels. Néanmoins, depuis la mise en œuvre du dit plan, on assiste de plus en plus à un meilleur fonctionnement de l'appareil judiciaire du pays et cela s'est bien ressenti dans la région de Kédougou en 2010. Pour bien illustrer cela, il s'agit dans ce chapitre de décrire la population carcérale de Kédougou et d'analyser la répartition des détenus provisoires et des condamnés au niveau la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de cette région aurifère.

XI.1 LA POPULATION CARCERALE

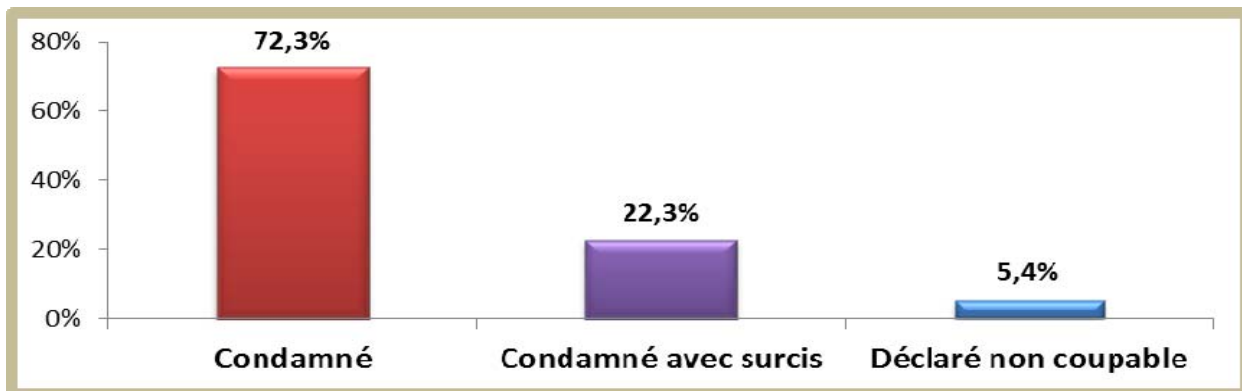
On appelle population carcérale ou population pénale l'ensemble des individus pris en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). Ces individus sont soit des détenus provisoires, soit des condamnés. Ils sont appelés des écroués.

Un détenu provisoire est une personne placée sous mandat de dépôt, mais qui n'est pas encore jugée. Il est aussi appelé prévenu.

Un condamné est un individu ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

La population carcérale de la région de Kédougou est passée de 97 individus en 2011 à 112 individus en 2012, soit une augmentation de 15 individus. Parmi ces écroués, on compte 103 hommes et seulement 9 femmes. Après leur jugement, 72,3% de ces détenus provisoires ont fait l'objet d'une condamnation ferme avec des peines allant de 1 mois à 3 ans d'emprisonnement. On constate par ailleurs que 22,3% de cette population carcérale ont été condamnés avec sursis avec des peines allant de 1 à 3 mois. Cependant, il n'y a que les 5,4% qui ont été déclarés non coupables et qui ont retrouvé leur liberté après leur détention provisoire.

Graphique 19 : Répartition de la population carcérale selon la sentence en 2012

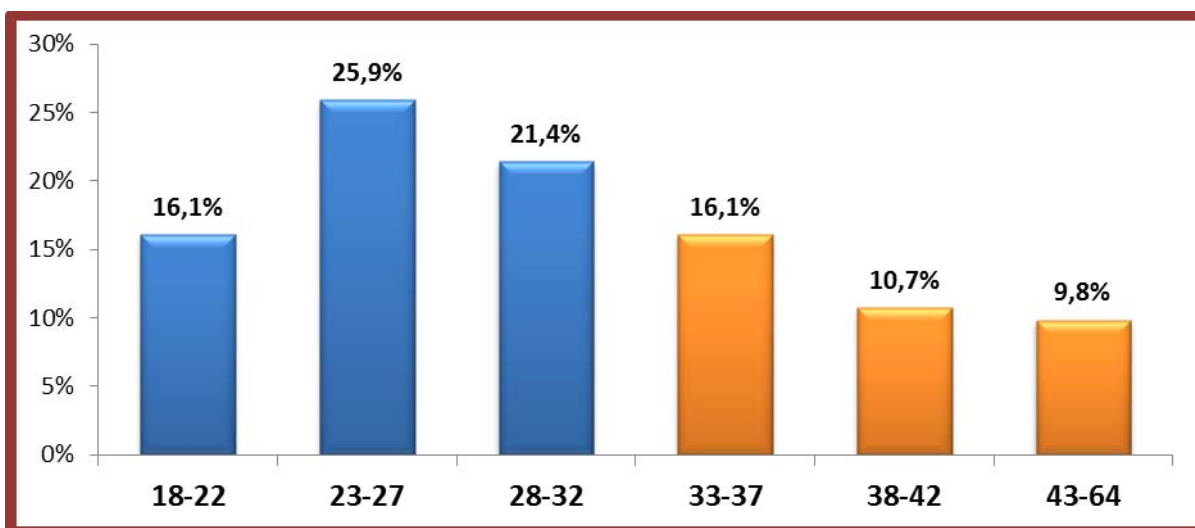


Source : ANSD/Kédougou

XI.1.1 STRUCTURE DE LA POPULATION CARCÉRALE SELON LE GROUPE D'ÂGE

L'analyse de la structure d'âge des écroués enregistrés par la MAC de Kédougou en 2012 révèle une population assez hétérogène car l'âge de ces derniers varie entre 18 et 64 ans. Cependant on note une prédominance des jeunes de 18 à 27 ans qui représentent 42% des détenus. Par ailleurs, 21,4% de ces accusés ont un âge compris entre 28 et 32 ans. Ce qui explique une moyenne d'âge d'environ 31 ans. Les prévenus qui se trouvent dans les tranches d'âge 38-42 ans et 43-64 ans représentent respectivement 10,7% et 9,8% de la population carcérale.

Graphique 10 : Répartition des détenus selon le groupe d'âge en année révolue en 2012



Source : ANSD/Kédougou

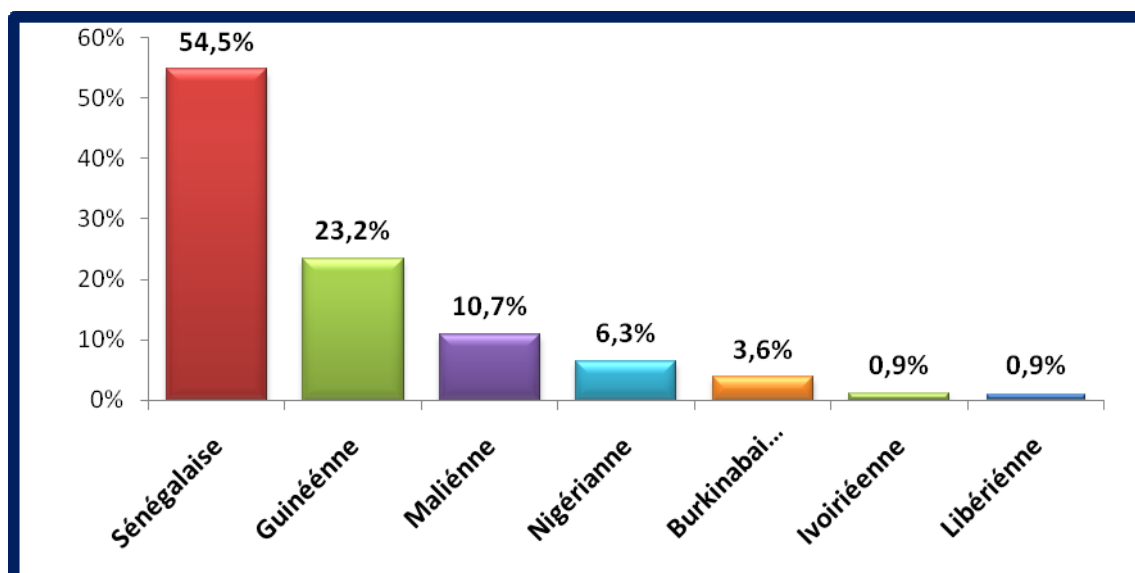
XI.2 LES CONDAMNÉS

En 2012, la MAC de Kédougou a enregistré 106 condamnés sur les 112 détenus provisoires dont 81 condamnations fermes et 25 condamnations avec sursis. Ces derniers sont de nationalités différentes avec des motifs de condamnation diverses. Par ailleurs, la durée moyenne de leur peine d'emprisonnement est de 5,6 mois.

XI.2.1 LES CONDAMNÉS SELON NATIONALITÉ

La maison d'arrêt et de correction de Kédougou a enregistré 7 nationalités différentes en 2012. Il s'agit en majorité des Sénégalais (54,5%), des Guinéens (23,2%), et des Maliens (10,7%). Les Nigériens, Burkinabés, Ivoiriens et Libériens représentent chacun moins de 7% des condamnés.

Graphique 11 : Répartition des condamnés selon la nationalité en 2012



Source : ANSD/Kédougou

XI.2.2 LES CONDAMNÉS SELON LE TYPE D'INFRACTION

Les délits commis par les détenus de la maison d'arrêt et de correction de Kédougou sont très diverses et variés. Parmi les plus courants on peut retenir le vol simple et les coups de blessures volontaires (CBV) qui constituent respectivement les motifs de condamnation de 32% et 29% des condamnés. En dehors de ces deux types d'infraction, on constate qu'il existe aussi d'autres motifs de condamnations très peu fréquents (entre 0,9% et 2,8%) mais très graves. Il s'agit du trafic de drogues ou de chanvre indien, de la pédophilie et détournement de mineur, du viol, de la prostitution et du braconnage.

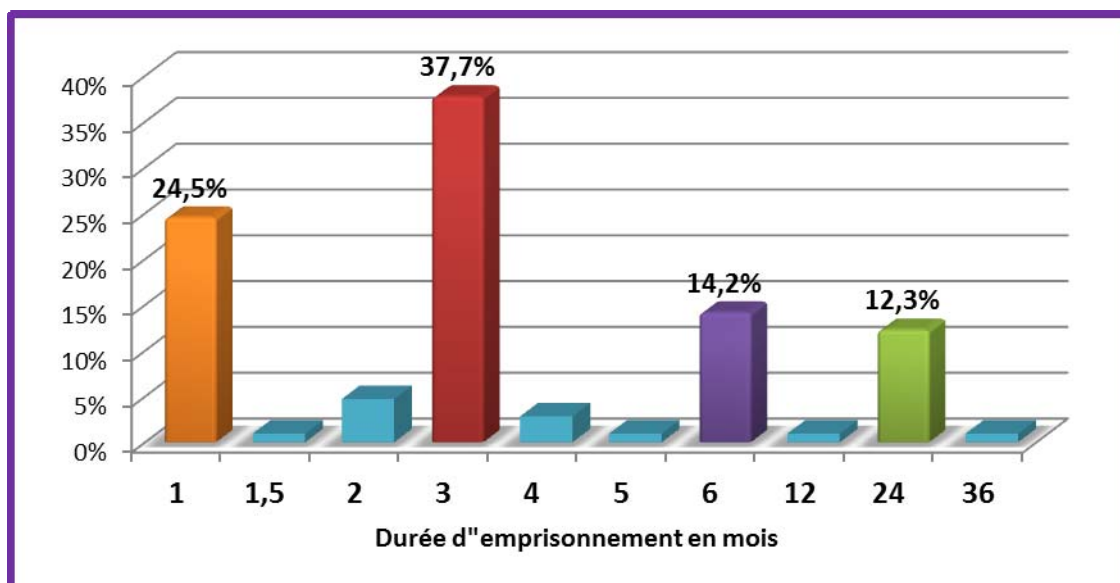
Tableau 11.1 : Répartition des condamnés selon le type d'infraction en 2012

Type d'infraction	Nombre de détenus
Vol simple	34
CBV	31
Offre cession	6
Exploitation de débit de boisson	5
Vol en réunion	5
Menace	3
Trafic intérieur de drogues	3
Rébellion	2
Tentative de vol	2
Vol commis avec effraction	2
Complicité de vol	2
Association mal fait	2
Pédophilie et détournement de mineur	2
Prostitution	2
Braconnage	1
Viol	1
Détention et trafic de Chanvre	1
Violence	1
Recel	1
Total	106

XI.2.3 DURÉE DE PEINE DES CONDAMNÉS

Selon la gravité des délits commis, la durée de la peine d'emprisonnement des individus condamnés au niveau de la Maison d'Arrêt et de Correction de Kédougou en 2012 varie entre un mois et trois ans. La plupart d'entre eux (37,7%) ont eu à purger trois mois d'emprisonnement pour avoir commis un vol simple ou pour avoir donné des coups et blessures volontaires. Ceux qui ont retrouvé la liberté juste après un mois de détention représentent 24,5%. Les peines d'emprisonnement de six mois et de deux ans concernent respectivement 14,2% et 12,3% des condamnés. Il n'y a qu'un seul détenu qui a été condamné à trois ans de prison pour le trafic intérieur de drogue.

Graphique 12 : Répartition des condamnés selon la durée d'emprisonnement en 2012



Source : ANSD/Kédougou

CONCLUSION

La politique décennale du Programme Sectoriel de la Justice (P.S.J), inscrite sur la période de 2004-2012 pour rapprocher les justiciers du justiciable tout en envisageant de meilleures conditions de travail et de détention, reste timide dans la région de Kédougou. Les lieux de détentions exigus combinés à la chaleur qui sévit dans la région sont autant de facteurs qui dégradent les conditions de vie des détenus.